À ne pas utiliser pour les procédures simplifiées pour lesquelles une seule offre a été reçue

**< En-tête du pouvoir adjudicateur >**

**DÉCISION D’ATTRIBUTION**

RÉF. DE LA PUBLICATION: <Réf>  
  
<Intitulé du marché>

[Numéro et intitulé du lot: <numéro et intitulé>]

Budget maximal: <montant et monnaie>

Le pouvoir adjudicateur, après avoir examiné le rapport d’évaluation établi par le comité d’évaluation le <date>, prend acte du fait que ce dernier recommande que le marché d’un montant de <montant> [EUR] [<code ISO du pays du pouvoir adjudicateur> uniquement en gestion indirecte] soit attribué à <nom du soumissionnaire>.

Le pouvoir adjudicateur

[approuve le rapport d’évaluation.

Choisissez une option:

[Sur la recommandation du comité d’évaluation, le pouvoir adjudicateur décide d’attribuer le marché à <nom du soumissionnaire>, qui a présenté l’offre économiquement la plus avantageuse tout en répondant aux critères de sélection.]

Ou: [Toutefois, le pouvoir adjudicateur ne peut suivre la recommandation du comité d’évaluation pour le(s) motif(s) suivant(s): <expliquez>. En conséquence, le pouvoir adjudicateur prend la décision d’attribuer le marché à <nom du soumissionnaire> qui, tout en répondant aux critères de sélection, <indiquez les motifs>.]

[Pour les marchés attribués à la suite d’un dialogue compétitif: Le recours au dialogue compétitif était justifié par les circonstances suivantes <précisez>.]

]

[a décidé de ne pas attribuer le marché pour le(s) motif(s) suivant(s): <expliquez>.]

**Nom et signature:**

**Date:**

|  |  |
| --- | --- |
| [**Approuvé par la Commission européenne** uniquement en cas de contrôle ex ante effectué par la Commission européenne | |
| Nom: |
| Fonction: |
| Signature: |
| Date: **]** |

Pièce jointe: Rapport d’évaluation